

| | |
|--|--|
| Délibération n° 1 | Conseil Municipal du 15 juin 2016 |
| Direction Générale des Services | Domaine de compétence : 8.8 - Environnement |
| Objet : Convention pour le traitement des eaux usées de la Ville d'Etaples-sur-mer | |
| Rapporteur : Monsieur le Maire | |
| Synthèse de la délibération : | Convention pour le traitement des eaux usées de la Ville d'Etaples-sur-mer |

Considérant qu'il convient de définir les modalités techniques et administratives relatives au traitement des effluents de la Ville d'Etaples-sur-mer par la station d'épuration du SIVOM de la Région d'Etaples dans une convention tripartite entre la Ville, la société VEOLIA-Compagnie Générale des Eaux et le SIVOM,

Considérant que ces modalités sont explicitées dans le projet de convention ci-joint,

Considérant que la durée de ladite convention est fixée à 18 mois, le contrat d'exploitation de l'usine d'épuration du SIVOM arrivant à échéance le 31 décembre 2017,

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les clauses de la convention pour le traitement des eaux usées de la Ville d'Etaples-sur-mer
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe à la présente délibération

Délibération adoptée avec 33 voix pour.